

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ON S'ABONNE  
Au bureau, place du Marché-  
Noir, et chez MM. DUBOSSE,  
JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur. par la poste  
Un an. . . 18f. » 24f. «  
Six mois. . 10 » 15. «  
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

La Presse, de Vienne, dit que « dans ces derniers temps, les Turcs ont proféré des menaces ouvertes dans les quartiers habités par des chrétiens. Reschid-Pacha a jugé nécessaire de doubler les postes, à Péra et à Galata, parce que les fanariotes sont très-irrités. »

On lit dans la Gazette de Breslau :

« Il est certain que la Prusse, l'Autriche et la Russie se sont mises d'accord sur les éventualités que pourrait produire la crise orientale. L'attitude tout-à-fait inquiétante de la France et de l'Angleterre n'a pas exercé d'influence sur la disposition des cabinets du Nord. Quoi qu'il en soit, les conférences d'Olmütz ont une haute importance dans les circonstances actuelles. »

On écrit de Berlin, le 27 septembre, à la Gazette de Cologne :

« Nous apprenons, de bonne source, que les Russes envoient de Sébastopol, en toute hâte, des troupes dans les ports d'Anaklia, Poti et Nicolain, pour renforcer le corps des troupes grasquiennes, formé près d'Achaljik. On sait que les Turcs ont fait avancer des troupes de Trébisonde et d'Erzeroum vers la frontière turco-russe. C'est pourquoi les Russes ont cru devoir prendre des mesures pour que, dans le cas d'une guerre, le plan d'opérations du prince Paskiéwitch, dans l'année 1829, puisse être suivi. Erzeroum est aussi important sur le territoire turc que Tiflis sur le territoire russe. Ces deux villes forment la base de toute opération militaire, dans ces contrées, parce qu'elles ouvrent les trois routes seules praticables. La ligne nord des opérations traverse la vallée de Kur. Elle est défendue par les forteresses Achar, Ardaghram et Achaljik, qui ne sont dans les mains de la Russie que depuis la paix d'Andrinople. La deuxième conduit, par le village-frontière russe Gumri, ou par Tschalka et Achalkalaki, à la forteresse turque Kars. La troisième ligne part d'Erivan et passe par le château turc de Toprak-Kaler. »

## INTÉRIEUR.

D'après les ordres de M. le ministre de la guerre, le camp d'Helfaut a été levé, le 27 du courant, et

les 10,000 hommes de troupes de toutes armes qui le composaient sont dirigés sur leurs garnisons. Le général Canrobert, en se séparant de ses frères d'armes, leur a adressé l'ordre du jour ci-après :

« Mes camarades,

» Après être restés ensemble, sur ce plateau, pendant près de 5 mois, utilisant de notre mieux le temps, pour développer, chacun dans notre sphère, nos connaissances dans l'art militaire, cet art indispensable, aide du courage sur les champs de bataille, nous allons nous reposer ! Je manquerais à mon devoir, si, dans cette circonstance, je ne vous exprimais pas hautement et mes remerciements et ma reconnaissance pour le concours dévoué que vous n'avez cessé de me prêter. Quand on a eu l'honneur de commander à des soldats tels que vous, le souhait le plus ardent que l'on puisse faire, est d'être appelé à les conduire à l'ennemi !

» Adieu, mes camarades, continuez à servir noblement la France et son auguste Empereur. Conservez quelque souvenir de votre général, et croyez bien qu'il met au nombre de ses plus précieux titres de gloire, celui de vous avoir commandés ! »

Au quartier-général du camp d'Helfaut, le 27 septembre 1853. — Le général de division, aide-de-camp de l'Empereur, commandant supérieur du camp d'Helfaut, Général CANROBERT.

Paris, 1<sup>er</sup> octobre.

La partie officielle du *Moniteur* contient : — 1<sup>o</sup> Un décret autorisant la société formée à Paris, sous la dénomination de *Compagnie du chemin de fer de jonction du Rhône à la Loire*; — 2<sup>o</sup> Un décret modifiant le tarif des douanes sur les céréales, à la Martinique, à la Guadeloupe, l'île de la Réunion et le Sénégal; — 3<sup>o</sup> Des nominations de présidents de Sociétés de secours-mutuels; — 4<sup>o</sup> La convention conclue entre la France et le Mexique pour le règlement des réclamations françaises contre le Mexique. — Havas.

Paris, 2 octobre.

La partie officielle du *Moniteur* contient un décret qui proroge jusqu'au 31 juillet 1854, la suppression temporaire de la surtaxe de navigation sur les importations de grains et farines par navires étrangers; — 2<sup>o</sup> Un décret qui prohibe, jusqu'au 31 juillet 1854, l'exportation des pommes de terre et

des légumes secs; — 3<sup>o</sup> La nomination de M. Bonfils, capitaine de vaisseau, comme gouverneur de la Guadeloupe, en remplacement de M. Aubry Bailleuil, rappelé sur sa demande; — 4<sup>o</sup> Le tableau régulateur des grains. — Havas.

## EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — On lit dans le *Morning-Chronicle* du 1<sup>er</sup> octobre :

« Une dépêche de Queenstown, reçue par le télégraphe électrique, à Dublin, vendredi matin, annonce que l'escadre de l'amiral Corry a quitté la rade, jeudi soir, à 5 heures, mais on ne désigne pas sa destination. »

Le *Morning-Herald* du 1<sup>er</sup> octobre fait à ce sujet les observations suivantes :

« La flotte de l'amiral Corry étant partie, comme nous l'avions annoncé, nous répétons ici ce que nous croyons, qu'une partie de cette flotte ira à Gibraltar et à Malte, et qu'une autre partie, peut-être, ira vers le Nord. Cependant, un des vaisseaux, l'*Agamemnon*, est allé à Devonport, changer un de ses mâts, et la frégate à aubes, *Valorous*, est allée aussi à Devonport, pour y réparer son cabestan un peu avarié. »

— On lit également dans le *Morning-Chronicle* du 1<sup>er</sup> octobre :

« La lettre suivante a été reçue du ministère des affaires étrangères, en réponse au Mémoire émané du meeting public de Sheffield pour prier le Gouvernement d'adopter des mesures promptes et décisives pour amener l'évacuation immédiate des Principautés danubiennes, faire supporter à la Russie toutes les dépenses causées par ses actes illégaux, et l'empêcher d'outrager encore la justice et le droit international :

« Ministère des affaires étrangères, 26 septembre 1853.

» Monsieur,

» Je reçois l'ordre du comte de Clarendon de vous accuser réception de votre lettre du 20 courant, renfermant un mémoire adopté dans un meeting des habitants de Sheffield, pour prier le Gouvernement anglais d'adopter des mesures promptes et décisives, afin d'amener l'immédiate évacuation des Principautés danubiennes, de faire supporter à la Russie les frais de l'occupation de ces provinces, et de l'empêcher de recourir de nouveau à de sem-

## FEUILLETON

## LE CAPITAINE MÉHAREC.

HISTOIRE MARITIME.

(Suite.)

A cette déclaration précise, humiliante pour lui, Saint-Hubert eut envie de tuer cet homme, le pire des lâches, qui venait pourtant de faire pâlir son courage, à lui. Cependant il se contint.

— Ah ça ! lui demanda-t-il avec une sorte de gaieté ronde, que fais-tu donc par ici ? tu promènes, n'est-ce pas ?

— Je vous suis.

— Pourquoi faire, monsieur l'espion.

— Pour vous surveiller ; car je crains tout de vous.

— Et comment est-tu venu ?

— Après avoir brisé mes liens, dans un effort de désespoir qui m'a donné toute la puissance d'un demi-dieu.

— Eh bien ! dit Saint-Hubert, nous allons retourner à notre oubliette, jusqu'à ce qu'on nous en sorte ; ce qui, j'espère, ne peut tarder.

— Tiens ! fit Georges en aspirant bruyamment quelques larges gorgées d'air ; ça sent l'amadou.

— Tu crois !

— J'en suis sûr.

— C'est le poivre ou la cannelle que tu veux dire ?

— Non, non ; je ne me trompe pas.

Et, terrible dans sa peur, il saisit Saint-Hubert avec ses doigts crispés :

— Où ? se contenta-t-il de lui demander brièvement.

— Quoi ?

— Le feu !

— Tu es fou.

— Si je suis fou, s'écria Georges exaspéré ; alors prenez garde ! monsieur Saint-Hubert... les fous sont parfois terribles aux autres quand ils se mettent en fureur..... Tenez, déjà je me sens de force à vous anéantir ; où est le feu ?

— Dans ton cerveau, sans doute.

— Oui, reprit Georges poursuivant son idée ; je vais me cramponner à vous, Saint-Hubert, pour vous empêcher de nous nuire... et si je ne puis rien obtenir de vous par la prière, je vous arracherai vos secrets par la force. Le pygmée, s'il le faut, terrassera le géant. Mes nerfs deviennent d'acier ; gare à vous, lieutenant !

Et joignant aussitôt l'action à la parole il prit son complice à la gorge.

Alors, il se passa là, dans la nuit noire, une de ces luttes horribles où l'homme devient comme la bête, avide de déchirer et de mordre. Ne pouvant se redresser, ni l'un ni l'autre, les deux ennemis s'enlaçaient étroitement pour essayer de s'étouffer. Ils ne prononçaient pas une parole, et, sans le bruit de leur respiration haletante,

on eût dit deux modèles d'atelier essayant des poses plastiques.

Ainsi que Georges l'avait affirmé, la peur décuplait ses moyens de défense. Les pieds cramponnés aux soliveaux du plafond, il pesait de toute sa force et de tout son poids sur le corps étendu de Saint-Hubert dont l'haleine bruyante avait déjà des saccades et des râlements.

Encore un effort pareil et Saint-Hubert était mort.

Georges adoucit sa pression et sa pesanteur.

— Eh bien ? demanda-t-il.

— Je te dis que tu radotes ! répondit Saint-Hubert. D'ailleurs, quel serait donc mon but en incendiant le navire ? n'y périrais-je point aussi, moi ?

— C'est ma foi vrai, murmura Georges qui trouva dans cette dernière considération une conclusion rassurante pour son puissant désir de conservation personnelle. Cependant, ajouta-t-il, que venez-vous faire par là ?

— Tâcher de joindre quelqu'un pour m'en venger.

— Ah ! voilà ! cette fois, je comprends.

Et il se hâta de dégager Saint-Hubert, auquel il demanda mille pardons pour la petite épreuve qu'il venait de lui faire subir.

— En effet, dit Saint-Hubert, tu me mettais à la question, sans réfléchir, pauvre diable, que les hommes comme moi n'avouent rien jamais, malgré la douleur ou le danger.

blables procédés. Je dois vous déclarer, en réponse, que le Gouvernement de la Reine comprend parfaitement l'atteinte portée à l'indépendance de la Turquie par les récents procédés de la Russie qui, de force, a pris possession d'une partie du territoire ottoman. Le Gouvernement de la Reine continuant d'être d'avis que le maintien de l'indépendance de la Turquie est essentiel non-seulement aux intérêts anglais, mais encore aux intérêts généraux de l'Europe, les signataires du mémoire peuvent être assurés que le Gouvernement de la Reine ne négligera aucune des mesures qu'il pourra juger être le plus de nature à garantir un objet si important.

» Je suis, Monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur.

» H. U. Addington. — A John Carr, esquire, à Sheffield. »

**EGYPTE.** — Le bruit a couru au Caire, qu'Abbas-Pacha avait failli être empoisonné par les fils d'un autre pacha puissant qui est le parent du vice-roi. Ils auraient, dit-on, gagné un artisan indigène, chargé par Abbas-Pacha de lui faire une théière; mais le poison aurait été découvert au moment où l'on avait versé le thé. Il est certain que cet artisan a été arrêté et que sa boutique a été fermée. On ajoute qu'Abbas-Pacha a été malade pendant plusieurs jours, soit par l'effet de la frayeur, soit parce qu'il avait pris quelques gouttes de thé. Maintenant il va mieux, il est parti, il y a quelque temps, pour Sinâï. — Havas.

**AUTRICHE.** — On lit dans la *Gazette de Cologne*, du 1<sup>er</sup> octobre

*Vienne*, 28 septembre. — On annonce qu'un conseil des ministres a eu lieu à Ollmütz, auquel des diplomates étrangers ont assisté. L'Empereur Nicolas, qui a beaucoup vieilli, a cependant montré une humeur très-gaie à Ollmütz. — Le prince de Prusse a observé, dit-on, une attitude très-digne vis-à-vis de l'Empereur.

L'Empereur arrivera ici le 1<sup>er</sup> octobre; Sa Majesté sera accompagnée du prince de Prusse, des ducs de Parme et de Modène et du prince Louis de Bavière.

Les réductions qui doivent être faites dans l'armée autrichienne seront moins considérables qu'on ne l'avait dit. On commencera cependant à donner des congés dans l'infanterie. L'artillerie et la cavalerie subiront une réduction moins forte. — Havas.

## REVUE DE L'OUEST.

**Brest.** — Les pêcheurs de Brest ont pris en rade, le 22 septembre, à l'embouchure de la rivière de Landerneau, un énorme poisson de forme bizarre et dont le poids atteint plus de 200 kilogrammes. C'est un môle, de la famille des gymnodontes, de l'ordre des plectognates. Il est pourvu d'une peau rugueuse, semblable à celle du chien de mer. Ce poisson est connu des marins sous le nom de poisson lune. (*Maine-et-Loire.*)

Un accident, heureusement sans gravité, avait réuni, samedi dernier, sur le quai du Port, au pied de la tour Saint-Nicolas, à la Rochelle, une foule de curieux, d'abord émus, et puis ensuite prompts à s'égarer de la mésaventure d'un pauvre

diabole de paysan, conducteur assez maladroit de l'attelage qui lui avait été confié.

Cet homme avait une charrette trainée par un cheval d'assez bonne apparence; il l'avait approchée du quai, et voulant faire un mouvement de recul, sur un espace trop étroit, il vit les roues obéir à la loi de l'inclinaison et s'approcher du bord; leur mouvement s'accéléra, malgré la résistance du cheval, et, en peu d'instants, tout fut précipité dans le port, dans une position assez singulière. L'arrière de la charrette, plongé le premier, s'engagea profondément dans la vase, et le cheval demeura suspendu dans les brancards, soufflant, suffoquant et battant convulsivement l'eau de ses quatre pieds.

Le spectacle ne manquait pas d'une certaine originalité; on en rit; de quoi ne rit-on pas? mais le désespoir du pauvre conducteur trouva enfin de la pitié. Des canaux se détachèrent des navires amarés à quai, des marins obligeants dégagèrent avec précaution le cheval des courroies qui le retenaient, et le remorquant jusqu'à l'escalier pratiqué à l'angle de la tour de la Chaîne, ils lui en firent monter les degrés. Le sauvetage de la charrette était plus facile, il s'effectua au grand contentement du voiturier, qui en fut quitte pour quelques minutes d'angoisses. (*Maine-et-Loire.*)

**Saint-Brieuc.** — On lit dans le journal la *Bretagne*:

« Le n° 1156 du *Recueil des Actes administratifs* contient la circulaire suivante, qui est d'une haute importance pour la santé publique:

« Saint-Brieuc, le 21 septembre 1853.

» Dans quelques cantons du département, les seigles ont été atteints de la maladie qu'on nomme l'*ergot*.

» Il est, dès-lors, très-important qu'on soit prévenu que le pain fait avec de la farine provenant de seigle *ergoté* produit des accidents excessivement graves sur la santé des personnes qui en consomment.

» Veuillez, Monsieur le Maire, donner cet avertissement aux cultivateurs de votre commune, en les invitant à prendre de grandes précautions dans le nettoyage de leurs seigles, afin d'en extraire soigneusement tous les grains atteints de l'*ergot*.

» Il est aussi urgent que vous donniez l'ordre formel aux meuniers de votre commune de bien vérifier les seigles qui leur seront présentés, et de refuser de les moudre s'ils contiennent des parties de seigle *ergoté* ayant échappé à la ventilation. Elles sont faciles à reconnaître à leur couleur violet-foncé ou noirâtre.

» Le préfet, officier de la Légion-d'Honneur,  
» J. RIVAUD DE LA RAFFINIÈRE. »

On écrit de Saintes, à l'*Echo Rochelais*:

« Jeudi 15, le receveur de l'enregistrement a fait procéder à la vente de la guillotine, déposée dans un coin de la prison.

» Un individu de cette ville, bien connu par ses excentricités, en a offert 50 fr., et en est resté adjudicataire. Tout aussitôt des cris et murmures improbateurs se sont élevés contre lui. Les charpentiers et meuniers ont déclaré que jamais ils ne travailleraient ces bois. Ses voisins le menacèrent, s'il portait cet instrument dans sa maison, de n'y

Dans ces prévisions, le passage de ce bâtiment sauveur ne pouvait assurément beaucoup tarder, parce que les vaisseaux de tout tonnage qui reviennent de l'Inde coupent à peu près l'équateur par le même méridien.

Une fois sa détermination arrêtée, avec cette promptitude de jugement sans laquelle aucune mesure n'aurait d'application efficace, il prit son porte-voix et cria:

— Qu'on jette la sonde!

Cette opération était difficile à cause du gros temps. Elle s'opéra néanmoins sans accident, grâce au courage éprouvé de maître Jacques.

— Capitaine, dit-il, nous n'avons que douze brasses de fond.

— M. de Méharcé allait faire entendre un nouveau commandement, lorsque le Breton s'écria:

— Brisants sous le vent!

— Mouille l'ancre à jet de l'arrière! cria le capitaine. On fila la biture; mais malheureusement la chaîne fit tête à la bitte.

On pouvait être dressé sur les rochers.

— Élonge l'ancre majeure de l'avant! reprit M. de Méharcé sans aucun trouble.

Grâce à cette nouvelle manœuvre, le *Jean-Bart*, brusquement arrêté dans son galop ardent, s'arrêta, bondit et voulut reprendre sa course; mais il fut obligé de céder.

Le capitaine continua:

jamais entrer et de ne plus rien acheter dans son magasin.

» Effrayé de ces menaces, il offrit de céder son acquisition pour 10 francs.

» Un décroqueur, qui exerce en même temps la profession d'équarisseur, acheta ces bois pour, dit-il, les faire publiquement brûler. Mais, changeant d'avis, il prétendit qu'il allait en faire les poteaux d'une cabane qu'il voulait établir sur le terrain où il avait l'habitude de dépouiller et enfouir les animaux morts de maladie.

» Les spectateurs le forcèrent à transporter son acquisition dans le Pré-le-Roi, terrain vague, où, pendant toute la journée, une foule de 3 à 400 personnes attendit le moment de cet auto-da-fé; mais, la nuit venue, le nouveau propriétaire de la fatale machine ne put se décider à voir son bien s'en aller en fumée, et se moqua de ceux qui, depuis le matin, perdaient leur temps à attendre. Alors, vers 11 heures du soir, le commissaire de police et ses agents furent obligés d'aller dissiper cette foule, très-inoffensive d'ailleurs, et firent enlever ces bois, qui ont été transportés sur le champ où ils doivent être utilisés. »

## CHRONIQUE LOCALE.

Hier soir, le quartier Saint-Nicolas était en émoi, une femme avait non pas le cou entièrement coupé, mais une grande incision au cou. Différentes versions existent sur ce fait; voici la plus romanesque:

Un homme se serait introduit, vers 9 heures du soir, dans la chambre de cette femme, lui aurait fermé la bouche avec la main; puis, après lui avoir coupé le cou, se serait emparé d'une somme d'argent qu'elle possédait dans son armoire.

On ne dit pas si cette femme a reconnu l'assassin.

— Le temps nous apprendra le reste.

La justice informe. PAUL GODET.

**RECRUTEMENT.** — APPEL A L'ACTIVITÉ DE LA MOITIÉ DU CONTINGENT DE LA CLASSE DE 1852.

Nous avons dit déjà que le départ des jeunes soldats du département de Maine-et-Loire, compris dans l'appel de la première moitié du contingent de la classe de 1852, est fixé au 18 octobre.

Le conseil de révision se réunira pour l'examen et l'admission, s'il y a lieu, des remplaçants dont les pièces auront été déposées ou seront parvenues à la préfecture, parfaitement en règle, quinze jours à l'avance, les mercredi 5 et jeudi 13 octobre, à onze heures du matin. La nomenclature des pièces à produire se trouve rappelée par l'article 6 de l'arrêté du 2 mai 1853, inséré au n° 13 du *Recueil Administratif*.

Les remplaçants devront réunir les conditions exigées pour servir dans les corps auxquels les jeunes soldats sont eux-mêmes destinés. Les uns et les autres auront à se faire inscrire, dès la veille de chaque séance, de une heure à quatre, au bureau militaire.

Dans l'intérêt des familles, MM. les sous-préfets et maires sont invités à donner immédiatement aux dispositions de la présente circulaire la plus grande publicité possible. (*Maine-et-Loire.*)

— Bisse le pavillon de détresse! Appuie-le du canot à blanc.

Tandis qu'on exécutait avec précision cet ordre, maître Jacques, redevenu chef de timonnerie, s'empara de la barre, afin de maintenir ferme le *Jean-Bart*.

Mais le navire porta son cap sur une roche invisible et s'échoua rudement en creusant une souille de coraux.

— Vire dessus l'ancre de l'arrière! cria M. de Méharcé pour essayer d'un dégagement.

La force de l'équipage multipliée par celle du cabestan, n'amena pas de résultat. Les apparaux se rompirent, et les ancres chassèrent.

Le *Jean-Bart* ne remua pas.

— Allège, allège! fit le capitaine.

On démâta le vaisseau, faisant de sa mâture et de ses vergues une drôme flottante que l'on amarra le long du bord. Tous les corps lourds, guenses et caronnades, furent jetés à l'eau par un des sabords de l'avant, de crainte que le *Jean-Bart* ne se crêvât en roulant dessus.

Les vivres, par excès de précaution, furent placés sur la drôme, au branlé des lames.

Une partie des marins travailla à l'archipompe. L'autre, rangée sur les barres du cabestan réparé, déployait des efforts inouis pour dégager le *Jean-Bart*.

L'inutilité de ces tentatives ne faisait qu'accroître le découragement.

Pendant ce temps, la bourra-que grondait et sifflait.

Les deux complices, satisfaits de leurs explications mutuelles, reprirent leur route et se fauflèrent, souvent de front, quelquefois à la suite l'un de l'autre, toujours rapprochés, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés dans leur cul-de-basse-fosse dont ils remirent les choses en état, pour attendre là les événements.

## XI.

### LA TROMPE DE CHASSE.

Or, les événements ainsi que l'orage marchaient avec une rapidité vertigineuse.

Le *Jean-Bart* poussait des gémissements lugubres. Il en était à l'agonie.

M. de Méharcé venait d'apprendre, avec une douloureuse surprise, l'explicable disparition des instruments. Seulement, comme il n'avait pas le temps d'ouvrir une enquête, il remit ses recherches au lendemain.

Malgré son habitude de la mer, ou plutôt à cause de cela même, il ne tarda pas à comprendre qu'il ne pourrait résister longtemps aux efforts de la tempête, dépourvu qu'il était de voiles, de compas et de boussole. Il résolut de chercher promptement un mouillage quelconque et de jeter toutes les ancres afin d'attendre, au repos, le passage d'un navire avec lequel on pût naviguer de conserve. Quoique chanceux et rarement employé, c'était peut-être le seul moyen de ne pas être irrévocablement broyé contre les nombreuses chaînes de brisants qui fourmillent depuis l'Ascension jusqu'aux Açores.

MÉTÉOROLOGIE.

Des observations météorologiques faites à Saumur pendant le mois de septembre dernier, font connaître que la plus grande chaleur s'est fait sentir les 12 et 21, le thermomètre centigrade ayant atteint ces jours-là 24 degrés au-dessus de zéro. Le minimum de température s'est fait remarquer le 27, le thermomètre étant descendu à + 10° 7. La température moyenne du mois est de + 16° 823.

Le baromètre a atteint son maximum d'élévation le 19 septembre, étant monté à 764 millimètres 4 dixièmes. Le minimum a été 747 millim. 9. La hauteur moyenne est de 756 millim. 35.

L'aspect du ciel observé trois fois par jour a été clair 19 fois, nuageux 44 fois, et couvert 27, total 90.

Pendant le mois, il y a eu huit jours de beau temps et trois de très-beau temps.

Il y a aussi eu onze jours de pluie qui ont donné 51 millimètres 9 dixièmes d'eau, ou 51 litres 9 décilitres par chaque mètre carré de la surface du sol.

Le vent, observé deux fois par jour, a été nord 3 fois, nord-nord-est 3, nord-est 11, est-nord-est 2, est 9, est-sud-est 1, sud-est 2, sud-sud-est 2, sud 2, sud-ouest 7, ouest-sud-ouest 5, ouest 10, ouest-nord-ouest 1, nord-ouest 2; total 60.

Vent moyen 20, vent fort 3, orage 1, tonnerre 1, éclairs 1.

Les eaux de la Loire marquaient à l'étiage du pont 78 centimètres le 3 septembre; 98 cent. le 14; 90 cent. le 18; 1 mètre 58 cent. le 22 à trois heures, 1 mètre 64 cent. le 23, et 1 mètre 24 cent. le 26 septembre.

Saumur, le 1<sup>er</sup> octobre 1853.

Louis RAIMBAULT.

DÉRNIERES NOUVELLES.

M. François Arago est mort, dimanche 28 septembre. — PAUL GODET.

Un article de la *Correspondance autrichienne* assure que les conférences d'Ollmütz ont été d'une nature pacifique. — Havas.

FAITS DIVERS.

S. A. I. le prince Napoléon, qui est complètement remis de son indisposition, s'est rendu hier à St-Cloud faire visite à Leurs Majestés. — Havas.

C'est mercredi prochain, 5 octobre, que sera célébré dans l'église de Raail le service anniversaire pour la reine Hortence, mère de l'Empereur. — Havas.

On écrit de Boulogne que le 27, vers cinq heures du soir, l'escadre d'évolutions de l'Océan, qui avait quitté le mouillage des Dunes, a été aperçue à trois lieues au large. Une foule immense encomrait la jetée de Boulogne pour voir nos magnifiques vaisseaux. L'escadre luttait énergiquement contre les courants et contre un vent de S.-O. très-violent pour rester en vue. Sa présence a produit le plus grand effet sur toute la population. (Univers).

On lit dans l'*Union* du 28 septembre.

Les fouilles de Pompéi amènent chaque jour de nouvelles découvertes fort importantes pour la science et l'archéologie; mais, à côté de ces trésors,

qui indiquent le luxe et la richesse de l'Empire romain, les mineurs rencontrent souvent des preuves palpables des misères humaines: dernièrement, ils ont trouvé un groupe de squelettes humains et celui d'un chien; l'un de ces squelettes est celui d'une jeune fille ayant encore aux bras et aux jambes des anneaux et des bagues du plus grand prix. A côté d'eux sont des sacs remplis d'or et de matières précieuses. Ces malheureux voulaient faire la mort quand ils ont été atteints par la lave envahissante, et le pauvre chien, qui n'a pas voulu abandonner sa maîtresse, est mort à ses côtés. Quelle nuit d'angoisses et d'horreur que cette nuit fatale! le ciel s'obscurcit, des torrents de cendre et de poussière sont les terribles avant-coureurs de la catastrophe. Où chercher le salut, dans cette obscurité complète? où retrouver les personnes qui sont chères? où fuir? Que d'angoisses dans ce court espace de temps! Puis plus rien; la terrible montagne a vomie la flamme et le torrent brûlant, Pompéi n'existe plus.

L'*Impartial de Boulogne* contient cet épisode touchant du séjour de S. M. l'Empereur à Boulogne: « Dans un moment où l'Empereur revenait du bassin, se dirigeant vers le pont de barrage, une scène fort attendrissante eut lieu. Une jeune personne vêtue de noir se précipite aux genoux de Sa Majesté, en s'écriant: Grâce, Sire, grâce pour mon père. L'Empereur la relève avec bonté, prend sa supplique en lui promettant de faire examiner l'affaire. Tout en s'éloignant, Sa Majesté jette les yeux sur la pétition et demande des renseignements à M. Al. Adam, qui s'empresse de l'informer que le père de cette jeune personne est un ancien notaire, qui, à la suite de malheurs, s'est laissé entraîner à des fautes qui ont amené une condamnation à des peines sévères; qu'il les a expiées par plusieurs années de captivité, et qu'il en paraît bien repentant. Que pensez-vous que je dois faire, dit l'Empereur, avec émotion, une commutation de peine ou la grâce entière? La grâce entière, Sire, répond M. Adam, votre cœur l'a prononcée, et vous releverez une famille honorable. — Eh bien! j'accorde la grâce entière, dit l'Empereur, et je vous charge de l'annoncer à la famille. — M. Adam, tout ému de ce qui venait de se passer, avait oublié le pont du barrage et marchait toujours. — Mais nous avons passé le nouveau pont, dit l'Empereur, et il ordonna de le conduire par celui de l'ancien barrage. — Dès que la nouvelle de ce qui venait de se passer se répandit en ville, de toutes parts on entendait les bénédictions des habitants pour l'Empereur qui avait rendu un père à cette jeune fille si dévouée. — La lettre de remerciement la plus touchante a été adressée à M. Adam, par la communauté des Ursulines, où cette intéressante personne se trouve, et que ces Dames appellent *une de leurs enfants les plus chères*. Si l'Empereur le savait, cela doublerait son bonheur. » — Havas.

Les renseignements que nous recevons sur l'état des vignes, dans les environs de Montpellier, s'accordent à reconnaître que le mal est encore plus général qu'on ne l'avait prévu. Les raisins que l'*oïdium* avait épargnés ont en beaucoup à souffrir des dernières pluies, dont l'effet a été de faire éclater les grains, desséchés ensuite par un ardent soleil. Les vignobles de Lunel et de Frontignan présentent

le même aspect désolant. Il est à craindre que, dans ces cantons, comme chez nous, les vendanges ne donnent que de très-minimes produits. — Gras. (Messager du Midi.)

PLUS DE CHEVEUX GRIS! *L'Eau Indienne*, seule véritable, teint à la minute les cheveux et la barbe. — *L'Épilatoire Indien* enlève en un instant et pour toujours les poils et le duvet de la peau. — Prix: F. 6. — Dépôt à Saumur, chez AVRILLON, marchand, rue d'Orléans. (587)

Nous recommandons à nos lectrices les Magasins du Petit-Saint-Thomas, 33, rue du Bac, à Paris, comme l'établissement le mieux assorti de la Capitale, en hautes nouveautés, soieries, confection, ameublements, etc., etc. (service spécial créé pour la province). (588)

MAISON DUPONT CHAUSSEE D'ANTIN, 41, au premier, PARIS. — Vente, échange, réparation de cachemires des Indes et de France. Expéditions en province. *Tout individu se présentant de sa part trompe le public.* (572)

PIANO SAX. -- NOUVEAU SYSTEME.

On fit dans le *Siècle*. Le monde musical ne s'occupe en ce moment que de la nouvelle invention du célèbre acousticien M. Sax, de Bruxelles, père de celui qui a fait tant de perfectionnements utiles dans les instruments de cuivre. Il résulte de son ingénieux système que les pianos ont non-seulement une belle sonorité, mais qu'au lieu de se détériorer par l'usage, ils se perfectionnent, au contraire, comme les violons.

Une société en commandite, par actions, s'est formée sous le patronage et avec le concours des plus célèbres compositeurs de notre époque, parmi lesquels on remarque MM. Adolphe Adam, Berlioz, Meyerbeer, Ambroise Thomas, Félicien David, etc., pour exploiter sur la plus grande échelle possible la fabrication de ce nouveau piano que tous les artistes d'élite voudront se procurer.

Ce qu'il y a d'ingénieux dans la combinaison de cette société, c'est d'avoir su trouver, dans chaque actionnaire un propagateur naturel de l'instrument. Ainsi, chaque action de mille francs donne droit à un excellent piano en palissandre, à sept octaves, meilleur que celui qu'on paierait douze et quatorze cents francs chez les premiers facteurs, et, en outre, à un intérêt de 4 pour cent par an, avec une part proportionnelle dans les bénéfices d'une fabrication où le profit est considérable. On comprend donc l'empressement qu'on met à se faire inscrire chez MM. Patron et Cie, banquiers de la société, en faisant le premier versement, qui est de 50 fr. seulement.

La valeur attachée à chaque action sera considérable, puisque le piano donné en prime aux actionnaires ne sera pas vendu moins de 1,200 fr. à ceux qui ne seraient pas actionnaires. (579)

BOURSE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 100 50.  
5 p. 0/0 baisse 55 cent. — Fermé à 74 50.

BOURSE DU 5 OCTOBRE.

4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 100 90.  
5 p. 0/0 hausse 55 cent. — Fermé à 75 20.

Une dernière expérience fut tentée. Tous les hommes se remirent au cabestan.

— Il a bougé, enfants! s'écria maître Jacques; courage! courage!

Et lui-même accourut les aider.

Le *Jean-Bart* cu'a; le câble venait de s'enrouler.

— Victoire! cria le capitaine.

Le *Jean-Bart* flottait enfin, aux applaudissements de tous.

Mais le radcau sur lequel on avait déposé les approvisionnements venait de se détacher violemment et de se briser, semant partout ses débris que les vagues emportaient dans un accès de rage furieuse.

Maître Jacques s'approcha du capitaine:

— Commandant, lui dit-il, sauf votre respect, nous sommes perdus. *C'est indubitable*. Pardon excuse!

— Je le sais, mais je n'y puis malheureusement pourvoir. Voyons, que feriez-vous à ma place?

— Rien. Si nos grelins veulent tenir, attendons. Il ne nous reste que la *Poste-aux-Choux*, dans laquelle nous ne pourrions tous tenir.

— Et les vivres?

— Plus rien, capitaine.

Et maître Jacques hochait philosophiquement la tête en bourrant sa pipe avec le tabac de Jean Gouvaud.

— Doucement, se dit-il avant de l'allumer. Raison-nons un peu, Jacques, mon ami. Dans une heure envi-

ron tu auras filé ton grand nœud. Or donc, pourquoi ne fumerais-tu pas le cigare au Breton? Hein! qui s'y oppose?

Et maître Jacques joignit aussitôt l'action à la parole en chantonnant:

Ran tan plan tirelire,

Ah! que nous allons rire!

*Jean-Bart* premier va deraper. (Bis.)

Maître Jacques cherchait une rime pour son dernier vers, quand s'éleva ce cri suprême qu'une oreille de marin ne perçoit jamais sans que son cœur s'en crispe d'angoisses:

— Le feu! le feu!

Et les hommes couraient éperdus, les bras levés vers le ciel, leur seul espoir.

M. de Méharcq, toujours inébranlable, s'assura d'abord par lui-même de la gravité de ce nouveau danger, puis, son opinion formée, il alla chercher sa femme et reprit le commandement.

— Dégagez les passavans, cria-t-il.

Les matelots se rallièrent à cette voix, d'où pouvait peut-être encore leur venir le salut, avec la protection de Dieu, dont ils invoquaient ardemment la toute-puissance.

M. de Méharcq donnait rapidement ses ordres, que nous allons résumer en leur ôtant leur caractère trop technique, qui ne ferait qu'obscurcir notre récit.

— Fermez les écouteilles. Qu'on perce les cloisons de la

dunette, et qu'on fasse jouer par là toutes les pompes.

Malgré la vigueur des bras, l'eau n'arrivait pourtant pas assez abondamment.

Les flammes dévoraient déjà les murailles supérieures de la poupe, gageant incessamment en étendue, montant hautes et actives, parsemant l'air de gerbes d'étincelles crépitantes.

Le *Jean-Bart*, rongé dans sa coque, commençait à sourdre, bruire et craquer. (La suite au prochain.)

Marché de Saumur du 1<sup>er</sup> Octobre.

Froment (l'hectol.)	29 50	Graine de trèfle	43 —
— 2 <sup>e</sup> qualité.	28 80	— de luzerne.	50 —
Seigle	19 20	— de colza	— —
Orge	14 —	Amandes en coques	— —
Avoine (entrée)	8 40	(l'hectolitre)	— —
Fèves.	15 20	— cassées (30 k)	100 —
Pois blancs.	23 20	Vin rouge des Cot.,	— —
— rouges	25 20	compris le fût,	— —
— verts	— —	1 <sup>er</sup> choix 1852.	120 —
Cire jaune (50 kil)	160 —	— 2 <sup>e</sup>	90 —
Suif fondu	— —	— 3 <sup>e</sup>	80 —
Huile de noix ordin.	55 —	— de Chinon.	90 —
— de chenevis.	50 —	— de Bourgeuil.	100 —
— de lin.	55 —	Vin blanc des Cot.,	— —
Paille hors barrière.	29 —	1 <sup>re</sup> qualité 1852.	90 —
Foin 1855. id	57 —	— 2 <sup>e</sup>	80 —
Luzerne.	55 —	— 3 <sup>e</sup>	70 —

P. GODET, propriétaire-gérant.

D'un acte sous signatures privées, fait double, à Saumur, le 25 septembre 1853, enregistré à Saumur le 29 du même mois, folio 32, recto cases 4 à 9 et verso cases 1 et 2, par M. Révélière, qui a reçu 5 francs et 50 centimes,

Entre M<sup>me</sup> Rose-Victoire RIBERT, veuve de M. Urbain-Benoît-René Delaunay, marchande de bois et charbon, demeurant à Saumur,

Et M. Charles-Urbain DELAUNAY, demeurant à Saumur,

Il appert:

Que ladite dame veuve Delaunay et le sieur Charles-Urbain Delaunay ont formé entr'eux une société en nom collectif, pour faire le commerce du bois à brûler et du charbon;

Que cette Société a été formée pour huit années, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1853;

Que le siège de la Société est à Saumur;

Que la raison sociale est veuve Delaunay et fils;

Que les associés gèreront et administreront la Société en commun, mais qu'ils ne pourront user de la signature sociale que collectivement, sans que l'un puisse obliger la Société, sans le concours et la signature de l'autre.

Pour extrait certifié véritable par les associés soussignés.

Signé: Veuve DELAUNAY,  
(589) Charles DELAUNAY.

### PORTION DE MAISON

ET VASTES MAGASINS

Servant depuis 15 ans à l'exploitation de vins et liqueurs en gros,

A LOUER de suite

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT.

S'adresser à M. COUTARD, place de l'Arche-Dorée, 2, à Saumur. (590)

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION ET PAR LOTS

En l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur,

Le dimanche 23 octobre 1853, à l'heure de midi,

LES

### BIENS IMMEUBLES

Ci-après:

Appartenant à M. VAILLANT, Et situés dans la commune de Saint-Florent:

1<sup>o</sup> Une maison, occupée par M. Vaillant, à St-Florent, et le jardin en face de l'autre côté de la rue;

2<sup>o</sup> La petite maison, occupée par M<sup>me</sup> veuve Moreau, avec ses dépendances;

3<sup>o</sup> Une maison, occupée par M. Rousseau, buraliste;

4<sup>o</sup> Une autre maison, à côté de la précédente;

5<sup>o</sup> Les caves dites de la Cure, avec le jardin qui en dépend; le tout ayant appartenu à M. Chalopin;

6<sup>o</sup> Un morceau de vigne, contenant environ un hectare, situé à la Butte;

7<sup>o</sup> Et un morceau de vigne, au Pont-Fouchard, contenant environ neuf ares. (591)

Etude de M<sup>e</sup> BEDON, notaire aux Rosiers.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BEDON, notaire aux Rosiers,

Le dimanche 16 octobre 1853, à midi,

### LES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

Situés commune des Rosiers.

Art. 1<sup>er</sup>.

Un morceau de terre labourable, situé au lieu dit les Harielles, contenant 3 hec-

tares 47 ares 91 centiares, et joignant au nord-est MM. Joullain, Mercereau, Gautier et autres, au nord-ouest M<sup>lle</sup> Laroche, au sud-ouest Edin, Bigot et autres, et au sud-est M. Joullain et la route de Beaufort.

Ce morceau de terre sera divisé en cinq parties.

Art. 2<sup>o</sup>

Un morceau de terre de forme irrégulière, coupé en deux par la grande route de Beaufort, situé au lieu dit le Bas-des-Grèves, près le moulin, contenant 1 hectare 26 ares 44 centiares et joignant MM. Daburon, Chicoeau, de Fontenay, l'Hôpital de Beaufort et plusieurs autres.

Ce morceau pourra être divisé en plusieurs lots.

Art. 3<sup>o</sup>

Un morceau de terre labourable, situé aux Pataults, grande prairie des Rosiers, d'une contenance de un hectare vingt-quatre ares 20 centiares, compris sous le n<sup>o</sup> 880 du plan cadastral.

Ce morceau pourra être divisé en deux lots.

Art. 4<sup>o</sup>

Et un morceau de terre, au même lieu des Pataults, d'une contenance de quarante-et-un ares cinquante-deux centiares, compris sous le n<sup>o</sup> 893 du plan cadastral.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> BEDON, notaire aux Rosiers. (575)

### PILULES ANGÉLIQUES JOHNSON

Préparées sur la formule du Dr Anderson, à LA PHARM. 6, RUE CAUMARTIN, A PARIS. Elles ne contiennent rien de minéral; elles sont sans saveur désagréable, et on peut les prendre sans cesser de vaquer à ses affaires, même en voyage. — On les avale sans les écraser, sans les mâcher, à l'aide d'un peu d'eau ou de salive. — Une pilule avant ou après le repas favorise la digestion, rétablit l'appétit, les fonctions de l'estomac et du ventre. — 3 pilules purgent assez pour chasser les humeurs, les glaires pituites, les crachats muqueux. — 2 fr. la boîte de 30 pilules. Il se débite beaucoup de contrefaçons. Dépôt à Saumur, chez M. BRIÈRE, phar.

### A LOUER

Présentement,

Une MAISON complète, ayant cour et jardin, rue du Portail-Louis, n<sup>o</sup> 64, appartenant à madame veuve Linacier, propriétaire, à Saumur, dernièrement habitée par M. Bernier. S'adresser à M. LATRAU aîné, rue Beaurepaire, à Saumur. (578)

### A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

### BELLE PROPRIÉTÉ

Sur les bords de la Loire, à quatre kilomètres de la station du chemin fer des Rosiers.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> TESTU, notaire à Chemillé (Maine-et-Loire). Affranchir. (556)

### M. BYGRAVE M<sup>n</sup>-DENTISTE

(MAISON DORÉE)

3, RUE LAFFITTE, A PARIS

Se charge d'ORTHODONTISME (redressement des dents) et de toutes autres opérations difficiles de la bouche. Il perfectionne ou échange les dents et dentiers artificiels mal ajustés. (656)

Découverte incomparable par sa vertu

### EAU TONIQUE PARACHUTE des CHEVEUX

Par CHALMIN, de Rouen.

Cette Eau arrête la chute des cheveux, en fait croître de nouveaux en deux mois, et guérit toutes les maladies du cuir chevelu. — Succès garanti. — Entrepôt et fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Paris, chez Normandin, passage Choiseul, 19 (Affr.)

A Saumur, chez EUGÈNE PISSOT, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean, n<sup>o</sup> 2. PRIX DU FLACON : 5 FR. (255)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

### SOCIÉTÉ ANONYME

## POUR LA FABRICATION DU ZINC ET DU BLANC DE ZINC ET L'EXPLOITATION DU CHARBONNAGE DE COLLADIOS

(Dans la province de Liège, royaume de Belgique)

Constituée par acte passé le 1<sup>er</sup> juillet 1853, et approuvé par arrêté royal du 14 juillet 1853.

CAPITAL SOCIAL : 1,500,000 francs, divisé en 3,000 actions de 500 francs chacune.

EMISSION DES DERNIERS 100,000 FR.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs:

MM. LAMARCHE (Gilles-Antoine), de Liège.  
DELHEID (Jean François), de Liège.

MM. LAMARCHE (Vincent), négociant.

ELIE (Nicolas), avocat.  
DE LAJONCKAIRE, avocat, ancien préfet.

Commissaires:

MM. CLERMONT (Ad.), avoué à la Cour d'ap.  
DELHEID (Loufs), docteur en médecine.

M. REHIER (Pierre-François), négociant.

Directeur-Gérant:

M. DUPONT (Winand), dirr des Houillères.

Banquier de la Société: M. VICTOR LANGE et C<sup>ie</sup>, 12, place de la Bourse, à Paris.

### PROSPECTUS.

Depuis plusieurs années, toutes les fabriques de zinc et de blanc de zinc ont réalisé d'énormes bénéfices, ce qui tient à la consommation toujours croissante, et, par suite, à l'élévation de prix de ces deux produits. En effet, il est aujourd'hui constaté que toutes les fabriques de zinc qui existent sur le continent ne suffisent pas à fournir la moitié de ce qu'exigerait la consommation: aussi ne doit-on pas s'étonner si, en peu de temps, le prix de ce métal a considérablement augmenté.

Par une conséquence toute naturelle, les diverses compagnies constituées pour la fabrication des zincs ont vu augmenter dans la même proportion la valeur de leurs actions, et, un fait digne de remarque, c'est que les diverses crises financières qui ont agité la Bourse de Paris sont restées sans influence sur la cote des actions de ces compagnies.

Ainsi les actions:

De la Vieille-Montagne, de fr. 160, sont cotées à fr. 1,200;  
De la Nouvelle-Montagne, de 1,000, — 1,455;  
De Stolberg, de 750, — 1,200;  
De Corphalie, de 1,000, — 1,690.

En un mot, qu'on cherche la valeur des actions de toutes les compagnies qui fabriquent le zinc, et on aura la preuve qu'elles sont toutes cotées à un taux bien supérieur au taux d'émission.

Ces circonstances favorables ont déterminé les fondateurs de la société, qui étaient propriétaires du char-

bonnage de Colladios, à faire un traité avec la société de Membach pour l'établissement d'une fabrique de zinc et de blanc de zinc.

La concession de Colladios comprend une étendue de 190 hectares; elle a été accordée par arrêté royal du 19 mars 1844; et a son siège à Hollogue-aux-Pierres, sur la rive gauche de la Meuse, en face de l'établissement de Seraing.

Un chemin de fer relie directement le charbonnage à la Meuse et au chemin de fer de Namur à Liège, qui communique lui-même avec le chemin de fer de l'État.

La société possède un magasin à la Meuse, avec un port et un autre magasin à Jemmapes. Les travaux intérieurs sont parfaitement montés, ainsi qu'il résulte du rapport des ingénieurs du gouvernement; les galeries ont toutes des chemins de fer, et l'établissement est pourvu de deux machines à vapeur.

On sait que le gouvernement belge n'autorise la constitution d'une société anonyme qu'après avoir fait vérifier avec soin, par ses ingénieurs, la valeur des apports. Cette vérification a été des plus favorables à la Société de Colladios, dont les statuts ont été approuvés par arrêté royal.

L'inventaire estimatif qui a été soumis au gouvernement porte la valeur de l'apport à une somme de 2,482,638 fr. 21 cent. Néanmoins, les fondateurs de la société, restant propriétaires des trois quarts des actions émises, n'ont porté la valeur de leur apport qu'à une somme fixe de 1,100,000 fr. qu'ils reçoivent en actions, en par-

ties inaliénables, et le capital du roulement est fixé à 400,000 fr.

Un traité passé entre les fondateurs de la société de Membach oblige cette société à livrer, pendant dix ans, à la société de Colladios, et à un prix déterminé d'avance, la quantité de cinq mille kilogrammes de minerai chaque jour, et ce minerai doit être lavé et trié, et d'un rendement fixé dans le contrat. La société a en outre la faculté de prendre au même prix tout ce que la société de Membach extraira en sus du minimum stipulé, et la richesse des gisements exploités par la société de Membach est telle, que la société de Colladios a la certitude de pouvoir donner à la fabrication de zinc tout le développement que cette industrie comporte. N'ayant aucuns frais de transport pour le charbon qu'elle extrait de ses propres concessions, la société pourra fabriquer le zinc dans des conditions très-économiques.

La société de Colladios ayant acquis un procédé nouveau à l'aide duquel on peut, dans les mêmes fours, traiter en même temps le zinc et le blanc de zinc, à le moyen de livrer au commerce celui des deux produits dont la fabrication peut donner le plus de bénéfices. Grâce aux traités passés par la société, le capital de 400,000 fr. sera plus que suffisant pour faire face à toutes les exigences de la fabrication, et il est permis d'espérer que ce nouvel établissement, situé entre Corphalie et la Vieille-Montagne, donnera avant peu à ses actionnaires d'aussi brillants avantages que ces deux sociétés.

La Souscription est ouverte au Comptoir des Fonds publics, 12, place de la Bourse, chez MM. VICTOR LANGE et C<sup>ie</sup>.

Le premier versement est de 100 fr. par action. Envoyer franco un mandat à vue sur Paris à l'ordre de MM. Victor Lange et C<sup>ie</sup>, qui adresseront par retour du courrier les récépissés d'action.

Les intérêts et dividendes seront payés à Paris, chez MM. Victor Lange et C<sup>ie</sup>.

Liège, VICTOR TERWANGNE et C<sup>ie</sup>.

(000)

Pu pour légalisation de la signature ci-contre  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné